

# FICHE « ERGOPRATIQUE »

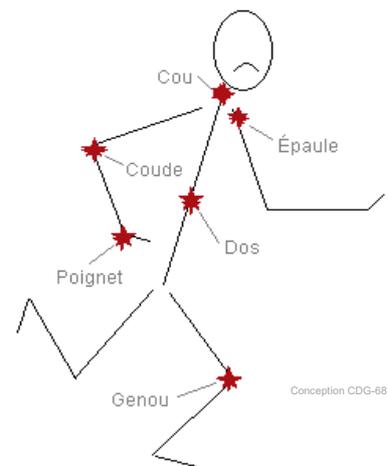
## UTILISATION DES OUTILS ÉLECTROPORTATIFS DANS LES ESPACES VERTS



### Public concerné :

L'ensemble des agents amenés à entretenir des espaces verts et à utiliser des outils tel qu'un sécateur, un souffleur, un taille-haie, une débroussailleuse [...].

Les agents des espaces verts sont soumis à de nombreuses contraintes et leur activité est particulièrement touchée par les risques de Troubles MusculoSquelettiques. Ils sont régulièrement exposés à de multiples nuisances physiques (bruits nocifs, vibrations transmises aux membres supérieurs au niveau de l'axe main/bras [...]), souvent cumulées à des efforts de manutention, des mouvements répétitifs de la main et du membre supérieur, des positions accroupies, agenouillées ou penchées en avant, des bras levés au dessus des épaules, une station debout prolongée [...]. Des solutions permettent d'améliorer les conditions de travail. Le choix du matériel est l'une des mesures de prévention primaire technique ayant démontrée son efficacité.



## 1. Facteurs de risque

Lorsque l'agent est amené à utiliser des outils portatifs thermiques et/ou manuels, différents facteurs de risque peuvent se combiner et provoquer des troubles (musculaires, articulaires, auditifs [...]) néfastes pour la santé de l'agent :

### Facteurs biomécaniques et facteurs liés à l'activité :

- les vibrations transmises au système main-bras ;
- le bruit notamment lors de l'utilisation d'outils portatifs thermiques ;
- les efforts répétés ou maintenus (force de préhension, poids de l'outil [...]) ;
- la durée de la tâche ;
- les pauses insuffisantes ;
- le défaut d'entretien et de maintenance des outils [...].

### Facteurs liés à la personne :

- l'âge ;
- le sexe ;
- l'expérience ;
- la fatigue ;
- les antécédents médicaux [...].

## 2. Conseils pratiques

Pour limiter les risques liés à l'utilisation des outils thermiques et manuels, il est recommandé de les remplacer, ou tout du moins d'alterner avec des outils électroportatifs qui permettent :

- de limiter le risque de TMS des membres supérieurs par une diminution conséquente du poids des appareils portés à bout de bras. En effet, la batterie lithium est portée dans le dos à l'aide d'un harnais. Le harnais possède de nombreux réglages permettant de s'adapter à la morphologie de l'utilisateur. Il existe également des modèles à ceinture. Pour ce qui est des outils comme le sécateur, ils diminuent l'effort de préhension demandé par rapport à un outil mécanique ;
- de réduire les vibrations émises par les moteurs et transmises aux membres supérieurs au niveau de l'axe main/bras ;
- de minorer le risque d'accident grâce à la rapidité d'arrêt du matériel ;
- de réduire les nuisances sonores :
  - pour les agents : diminution de la fatigue auditive, facilite la communication (les EPI restent cependant nécessaires) ;
  - pour le voisinage : moins de désagréments, ce qui permet une plus grande latitude dans l'organisation des plannings de la journée pour les agents ;
- de supprimer la manipulation des combustibles, l'inhalation des substances cancérigènes lors du remplissage des réservoirs et l'inhalation des gaz d'échappement lors de l'utilisation ;
- de limiter les risques de brûlure et d'incendie ;
- de diminuer la fatigue de l'opérateur après une utilisation prolongée de l'outil.

Pour mémoire, il convient également de prendre en compte des mesures générales de prévention telles que :

- l'adoption systématique de l'outil approprié à la tâche et en bon état de fonctionnement : poignées ajustées et bien fixées, tranchant de coupe bien aiguisé et non endommagé, outils à manche télescopique [...] ;
- la formation à l'utilisation optimale des outils mis à disposition de l'agent ainsi qu'aux postures de travail à adopter ;
- l'organisation préalable des plannings permettant d'alterner les tâches et les gestes, d'adapter la fréquence des pauses aux efforts fournis, de prendre en compte les conditions climatiques ;
- le rangement systématique des matériels et outils ;
- le port des équipements de protection individuelle adaptés à l'outil et au travail effectué.

La **Mission Ergonomie / Handicap** se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche. Pour toute information complémentaire, **contactez l'ergonome au 03 89 20 88 46.**